

Coalition Joliette – D'Autray pour une gestion écologique et démocratique des déchets

Communiqué

Des administrations municipales s'engagent par contrat à favoriser le développement d'un mégasite d'enfouissement privé

Joliette, le 4 décembre 2001 - Afin de favoriser l'implantation d'un projet d'agrandissement majeur du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sainte-Geneviève-de-Berthier/Saint-Thomas, les autorités municipales de la municipalité de Saint-Thomas-de-Joliette ont signé le 12 novembre dernier une convention de partenariat avec la compagnie S.S.R.S. (une filiale à part entière du Groupe EBI). Pour une éventuelle contre-partie financière de quelque 3 000 000 \$, cette convention engage la municipalité à favoriser l'agrandissement du site existant « en offrant notamment son appui dans toute démarche où sa participation est requise et qui s'avérera nécessaire à la réalisation de ce projet. » Huit jours plus tard, la MRC de Joliette signait elle aussi, pour une compensation financière de 3 600 000 \$, une entente similaire dans laquelle elle prenait exactement le même engagement. En langage populaire, cela s'appelle « se faire acheter ».

Ceci représente l'aboutissement de plus d'un an de négociations privées. Pourtant, durant cette période, les membres de la coalition sont souvent intervenus pour démontrer avec insistance ce que pourrait être l'intérêt public et la voie démocratique en matière de gestion de déchets dans la MRC. Au moment où la MRC a l'obligation de produire un plan de gestion de ses matières résiduelles qui doit être soumis à la consultation publique, la coalition ne peut que dénoncer ce processus d'ententes privées par lesquelles les élus municipaux, pour obtenir des avantages financiers pour leur administration, deviennent les promoteurs d'un dépotoir dont ils ignorent les impacts sur l'environnement et sur la qualité de vie des citoyens. Face à cette situation, nous posons deux questions :

- Comment la municipalité et la MRC peuvent-elles s'engager à favoriser ce projet avant même que la procédure d'évaluation des impacts environnementaux du BAPE n'ait débuté?
- Comment pourront-elles favoriser le projet si celui-ci est rejeté par le BAPE comme étant non-justifié ou ayant des impacts environnementaux inacceptables?

L'actuel site d'enfouissement a été implanté sans véritable consultation ni approbation des citoyens et citoyennes, sans étude pour déterminer le lieu le plus approprié et de surcroît, sans aucune étude d'impact pour évaluer les conséquences d'un tel site sur le milieu et la qualité de vie de la population.

Le petit site à vocation régionale des années 1970 est devenu l'un des plus grands sites d'enfouissement au Québec. Suite à une importation massive des autres régions du Québec, le site a pris une ampleur démesurée et abrite maintenant plusieurs millions de tonnes de déchets

divers. Ceci a grandement augmenté les répercussions néfastes pour les gens de Saint-Thomas et de Sainte-Geneviève qui habitent à proximité. Les projets d'agrandissement dans Sainte-Geneviève et Saint-Thomas, s'ils se concrétisent, ne feront qu'amplifier une situation qui est déjà inacceptable.

De plus, il faut savoir que les quatre plus gros sites d'enfouissement du Québec (Sainte-Sophie, Lachenaie, Sainte-Geneviève-de-Berthier/Saint-Thomas et Saint-Nicéphore) desservent principalement la grande région de Montréal et reçoivent environ 70% de tous les déchets enfouis au Québec. Parmi ces sites, deux se situent dans Lanaudière. Ces entreprises géantes de l'enfouissement ont récemment adopté une attitude alarmiste et ont indiqué au gouvernement et au public, via Réseau Environnement, qui est leur association industrielle, que la grande région de Montréal va manquer de place pour enfouir ses déchets dans un délais maximum de trois ans. Les pressions pour l'agrandissement du site de Sainte-Geneviève/Saint-Thomas sont donc à la hausse et l'on comprend que les sommes d'argent promises aux administrations municipales pour s'assurer de leur collaboration ne représentent que des bonbons face à la manne de profits anticipés par l'entrepreneur.

- 30 -

Pour information : Gilles Côté (450) 756-0186
Coalition Joliette – D'Autray
pour une gestion écologique et démocratique des déchets.